

Bon. Bon, moi, là, ça, ça fait partie des mystères que je n'ai pas réussi à résoudre parce que je suis allée me promener autour du viaduc, là. Puis le viaduc, il a des... je n'ai pas là... je l'ai à la maison, mais il y a plein de buttes et de crevasses autour de ce coin-là.

3220

Puis eux autres, ils ont construit leur viaduc. Bon, ils ont construit leur viaduc un peu plus loin, mais là, je ne vois pas comment ils vont faire pour le train. Ils vont le faire passer... traverser où? La manière que c'est construit, là, leurs *tracks* sont sur leur terrain, elles ne sont pas sur le terrain de CN.

3225

Donc, il n'y a rien qui protège. Eux autres ne prennent aucune responsabilité de nous protéger. Puis je pense juste aux gens de Grace Dart, là, moi. Je ne peux pas imaginer ce que ça va faire.

3230

Puis où il passe, le train? Je ne le sais pas. C'est que je... Je posais la question. Le viaduc est tellement vieux, puis la manière que les *tracks* sont là. Je ne comprends pas. Ça ne doit pas être là qu'il passe. Je n'arrive pas à voir où il passe, le train.

3235

Donc, il faudrait faire des travaux et là, empiéter sur de l'espace qui ne leur appartient pas, qui appartient au CN. Pour moi, là, il y a une construction à faire qu'ils ne nous disent pas, puis que ça peut...

3240

Ils ne peuvent pas passer de la manière qu'ils ont construit ça actuellement. De manière, là, à passer les 100 wagons, là. Puis tous les jours. Non, non, non, non, non, non. C'est impossible. Il faut qu'ils fassent un empiètement. Donc, ça, c'est ma...

LE PRÉSIDENT :

3245

C'est clair. Merci beaucoup. Merci pour votre participation. Et donc, on va poursuivre avec notre programme initial, c'est-à-dire : coopérative d'habitation Le P'tit train de Viauville.

Alors, rebonjour. Bonjour, monsieur Jérôme Charaoui. C'est bien ça?

M. JÉRÔME CHARAOUI, coopérative d'habitation Le P'tit Train de Viauville :

3250

Oui, c'est bien ça. Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

3255

Donc, bonjour. De la coopérative d'habitation Le P'tit Train de Viauville.

M. JÉRÔME CHARAOUI :

3260

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3265

Alors, on vous écoute.

M. JÉRÔME CHARAOUI :

3270

Alors, je me présente : Jérôme Charaoui. Je suis membre du conseil d'administration de la coopérative d'habitation Le P'tit Train de Viauville.

3275

Madame la commissaire, monsieur le commissaire, je suis aujourd'hui devant vous afin d'exprimer notre opposition à l'adoption d'aménagements réglementaires entre la Ville de Montréal et le promoteur Ray-Mont Logistiques, c'est-à-dire l'article 89, ainsi que plus généralement, notre opposition à l'implantation d'une plateforme de transbordement de transbordement de conteneurs qui vise une opération 24 heures sur 24, à proximité de nos résidences.

La coopérative d'habitation Le P'tit Train de Viauville, fondée en 2004, a pour mission de fournir de bons logements à ses 97 ménages qui ensemble forment une communauté diversifiée

3280 composée d'aînés, de jeunes familles, de travailleurs et travailleuses, ainsi que de personnes seules, handicapées ou vulnérables. 30 pour cent de ces ménages bénéficient actuellement d'une subvention au loyer.

Pour bien fonctionner, notre coopérative dépend du travail bénévole d'un grand nombre de membres dont les forces et compétences sont tout autant variées.

3285 Ce n'est pas seulement par obligation que nous contribuons à la bonne marche de notre coopérative, mais également par sentiment d'appartenance. Un sentiment d'appartenance à une communauté, un voisinage, un milieu qui dépasse les frontières de notre petit terrain.

3290 Ce même milieu est aujourd'hui menacé par la réalisation du projet de Ray-Mont Logistiques. Ce grand projet industriel s'accompagnera nécessairement d'une profonde détérioration de notre environnement immédiat, que ce soit par l'introduction de nombreuses nouvelles sources de pollution, la dévitalisation de la friche ferroviaire ou la construction d'un mur de douze mètres de hauteur.

3295 Sur ce point, il faut tenir compte du fait que ce mur d'un demi-kilomètre de long s'érigerait au moins aussi haut que nos bâtiments eux-mêmes. Étant donné la proximité des résidences, le sentiment de cloisonnement engendré par ces structures ne peut être ignoré.

3300 Certains s'accommoderont peut-être à cette nouvelle réalité, mais nous craignons que graduellement, plusieurs autres feront le choix de préserver leur bien-être et ainsi se déraciner pour aller vivre ailleurs.

3305 Malheureusement, tous et toutes ne seront pas égaux devant ce choix. Les personnes bénéficiant d'une situation économique favorable seront privilégiées, tandis que les autres, dont la situation de vulnérabilité n'est souvent pas seulement qu'économique, seront contraints de rester, au prix d'une dégradation de leur santé physique et mentale.

Ce scénario n'est bien sûr pas unique à notre seule coopérative et risque de se propager dans l'ensemble du quartier Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

3310

À terme, les développements industriels annoncés mèneront à un appauvrissement de notre communauté, ce qui se traduira par un affaiblissement de sa diversité et de son tissu social. Cela constitue un danger réel pour la pérennité de notre organisme.

3315

Monsieur le commissaire, madame la commissaire, notre quartier n'est pas étranger aux activités... aux ravages des activités industrielles et c'est précisément parce que nous les connaissons et que nous les avons vécues collectivement que pour nous, l'arrivée de Ray-Mont Logistiques représente une régression insupportable vers un passé révolu.

3320

Ça suffit, de justifier la dégradation de l'environnement et l'atteinte à la qualité de vie des habitants par le sacro-saint progrès de l'économie. Il est plus que temps de briser les mécanismes de développement qui font qu'encore aujourd'hui, notre quartier est l'un des endroits à Montréal où l'espérance de vie est la plus faible.

3325

Mardi dernier, Le Devoir publiait justement un article exposant les risques disproportionnés auxquels les quartiers défavorisés comme le nôtre feront face à l'avenir et dans le contexte de la crise climatique. Particulièrement en lien avec les îlots de chaleur.

3330

Et je cite : « Face à la chaleur qui accable de plus en plus Montréal en période estivale, les citoyens ne sont pas tous égaux. Les secteurs défavorisés comptent en effet beaucoup plus d'îlots de chaleur et beaucoup moins d'îlots de fraîcheur que le reste de la région urbaine. »

3335

Dans cette optique, le projet de Ray-Mont Logistiques et des prolongements des liens routiers qui sont prévus dans le secteur ne représentent non pas qu'un îlot, mais bien pour nous un continent de chaleur qui menace littéralement de nous suffoquer dans nos maisons.

3340

Ce même article, citant un récent rapport publié par la Fondation du Grand Montréal et l'organisme Vivre en ville, rappelle que cette situation est particulièrement préoccupante, sachant que les populations en situation de vulnérabilité sont souvent plus sensibles à la chaleur accablante en raison de conditions de santé moins favorables.

Et plus loin, affirme que pendant la canicule de l'été 2018, la majorité des personnes décédées à Montréal des conséquences de la chaleur accablante habitaient dans un îlot de chaleur.

3345 Le promoteur pourrait opter d'atténuer ce phénomène dangereux par le verdissement adéquat de son terrain et le respect intégral de la réglementation municipale exigeant la plantation de mille huit cents arbres.

3350 Plutôt, il nous propose un maigre 134 arbres, soit seulement trois arbres de moins que le nombre de nouveaux arbres plantés par la coopérative dans les cinq dernières années.

3355 On a aussi entendu ses représentants formuler des promesses d'écoute et d'ouverture. Mais l'historique des relations entre Ray-Mont Logistiques et les riverains de ses autres sites dans Pointe-Saint-Charles et à Vancouver, notamment, dresse le portrait d'une entreprise qui priorise ses propres impératifs au-dessus de toute autre considération.

3360 Il n'est donc pas surprenant que la mise sur pied du comité de suivi citoyen, telle que recommandée par le rapport du groupe de travail thématique sur le projet de Ray-Mont Logistiques, est complètement absente du discours de l'entreprise, ainsi que de l'entente avec la Ville.

Madame la commissaire, monsieur le commissaire, votre décision en regard des demandes de dérogation à quelques règlements municipaux ne peut se faire en faisant abstraction du projet dans son ensemble.

3365 Pour nous, les questions de la taille de certains panneaux ou du nombre de bornes de recharge de véhicules électriques sont insignifiantes devant la menace que représente Ray-Mont Logistiques pour l'avenir de notre coopérative, tout comme notre santé et notre bien-être.

3370 Comme vous, nous avons entendu le promoteur affirmer que le projet irait de l'avant, avec ou sans ces dérogations. Que ces dérogations étaient incontournables afin d'obtenir « le meilleur projet possible », et je cite entre guillemets.

3375 De notre point de vue, la seule avenue possible pour contraindre le promoteur et la Ville à réévaluer le projet dans son ensemble est justement de prévenir l'adoption de l'article 89. Le *statu quo*, bien qu'imparfait, est de loin préférable au cauchemar qui se dessine à l'horizon.

En conclusion, nous tenons à profiter de ce moment de parole afin de remercier tous les individus, groupes et organismes du quartier et d'ailleurs qui se sont mobilisés contre les développements industriels et pour la préservation des espaces verts dans notre secteur.

3380 Votre solidarité est grandement appréciée et nous sommes heureux de faire partie de cette lutte à vos côtés.

LE PRÉSIDENT :

3385 Merci. Merci pour votre présentation. On a lu votre mémoire également. Dans votre mémoire, vous parlez beaucoup du bruit. Vous en avez moins parlé dans votre présentation...

M. JÉRÔME CHARAOUI :

3390 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3395 ...donc j'aimerais vous entendre par rapport au bruit, au bruit existant, ce que vous entendez présentement, et ce que vous anticipez.

M. JÉRÔME CHARAOUI :

3400 Oui. Je vais vous faire entendre un extrait de bruit...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3405

M. JÉRÔME CHARAOUI :

3410

...justement, que j'ai préparé, gracieuseté du CN qui le fait moins ces temps-ci, étant donné l'utilisation de la friche, mais depuis mon arrivée en 2014 à la coopérative, c'était un événement qu'on a vu.

[LA COMMISSION PROCÈDE À L'ÉCOUTE D'UN ENREGISTREMENT AUDIO]

3415

Ce que vous entendez là, ce sont des travaux de déglacement de rails qui ont lieu l'hiver, par le Canadien National. Cet événement-là en particulier avait duré 36 heures durant lesquelles l'émission du bruit était insupportable. Durant 36 heures, carrément.

3420

Et malgré toute les plaintes qu'on a faites, étant donné que c'est un terrain fédéral, que c'est une compagnie de la Couronne, la réglementation de bruit ne s'applique pas et le... en fait, le Service de police m'a demandé de cesser d'appeler, de faire des appels de plaintes de bruit parce que le CN était à 100 pour cent dans ses droits de faire ce genre de bruit près de nos habitations.

3425

Donc ça, c'est le CN. Pour moi, c'est absolument...

LE PRÉSIDENT :

Puis l'enregistrement... Je m'excuse, je ne veux pas vous interrompre, mais...

3430

M. JÉRÔME CHARAOUI :

Oui?

LE PRÉSIDENT :

3435

...c'est enregistré à partir de votre...

M. JÉRÔME CHARAOUI :

3440

C'est enregistré de la coopérative.

LE PRÉSIDENT :

3445

De votre... Ah, c'est ça.

M. JÉRÔME CHARAOUI :

3450

Oui, oui, de mon balcon, là. De ma fenêtre. Donc, que le bruit du passage de trains et de l'utilisation du CN de ses terrains ne soit pas pris en compte, pour nous, c'est un non-sens total. Ça donne une vue tronquée des nuisances qui peuvent... qui sont susceptibles d'émaner de ce milieu.

3455

Et depuis la mise en opération partielle du site de Ray-Mont Logistiques, c'est des bruits de claquement de conteneurs. Donc, souvent de sept heures le matin à sept heures le soir. Et aussi, des bruits de klaxonnement de camions.

3460

C'est... on a compris en observant les opérations que c'est comme ça que les opérateurs communiquent avec les camionneurs qui viennent sur le site. Ils ne sortent pas, là, tu sais, pour aller prendre une cigarette ensemble ou pour jaser autour d'un café, là. Ils se klaxonnent.

Donc, appeler, dire que c'est prêt, c'est un klaxon, deux klaxons. Donc, ça, ce sont des bruits qui sont évidemment atténués par la butte, mais qui sont tout à fait perceptibles en ce moment même à la coopérative.

3465 Et évidemment, on comprend très bien que ce ne sont pas des bruits qui sont prévus de disparaître, au contraire, c'est... on parle de... de centaines de camions par jour, des wagons qui s'ajoutent.

3470 Donc, la présence de bruit, ça fait déjà partie de notre quotidien et c'est en plus des bruits qui sont émis par le port de Montréal, donc des bateaux, par exemple, qui doivent, pour une raison ou une autre, garder les moteurs en fonction lorsqu'ils sont accostés. Donc, ça, on en entend assez régulièrement.

3475 On entend les équipements aussi, les installations de la Ville. La Ville a des installations de chargement/déchargement dans le secteur aussi. Il y a d'autres entreprises aussi qui font de la manutention de conteneurs dans le secteur, juste à proximité.

3480 Et donc, il y a un ensemble de facteurs qui font en sorte qu'effectivement, comme je le mentionne dans mon... dans mon mémoire, le bruit, c'est une préoccupation majeure, mais évidemment, ce n'est pas la seule.

3485 Il y a énormément d'inquiétude par rapport à la question des îlots de chaleur, par rapport à la pollution de l'air, par la poussière, par toutes sortes de contaminants qui vont être générés par, nécessairement, la... l'allée et la venue de tous ces camions et de tous ces wagons, jour et nuit, essentiellement.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Luba?

3490 **Mme LUBA SERGE :**

Pour continuer avec cette question de bruit, alors, si j'ai bien compris, quand il y avait ce problème de déglçage, vous aviez contacté le CN. Est-ce que vous faites des plaintes à la Ville? Qu'est-ce qui arrive?

3495

M. JÉRÔME CHARAOUI :

3500

Alors, non, non, c'est le 911. On nous a dit que dans ces cas-là, c'était le 911 et qu'ensuite, le SPVM s'occupait... étant donné que c'est à l'extérieur des heures de travail, on parle de bruits qui sont émis à trois heures du matin, là.

3505

Donc, non, non, c'est... la plainte a été traitée par le Service de police de Montréal qui, au début, bon, ont fait des informations, donné des numéros d'événement, tout ça. Et une fois qu'ils ont fait les vérifications, bien, c'était ça leur réponse.

3510

Ce n'était pas : « On envoie une patrouille pour intervenir. » C'était : « L'entreprise est dans ses droits, on ne peut rien faire pour vous. »

Mme LUBA SERGE :

3515

Et ça s'arrête là? Il y a...

M. JÉRÔME CHARAOUI :

3520

Et ça s'arrête là. Et dans le cas de Ray-Mont Logistiques, parce qu'il y en a eu des plaintes, aussi, de bruit...

Mme LUBA SERGE :

Oui?

3525

M. JÉRÔME CHARAOUI :

3530 ... par rapport à Ray-Mont Logistiques auprès de la Ville. Et à ce moment-là, ce qui se passe, c'est assez particulier, c'est que... bon, c'est une bonne chose que la Ville a une réglementation, je comprends, solide sur le bruit, et qu'ils ont même un technicien attiré à cette... à cette réglementation-là.

3535 Sauf que quand on formule la plainte, bien, il n'y a personne pour venir constater la présence du bruit. C'est toujours le lendemain ou à un autre moment. Et dans des opérations de logistique, je veux dire, le déchargement, le déchargement de camions, ça ne prend pas 36 heures, là.

3540 Des fois, c'est... il y a comme 50 camions à la fois, 100 camions à la fois, puis quand c'est fini, bien, il y a comme une pause de bruit, puis le lendemain, il peut n'y avoir aucun volume de transbordement. Et d'autres jours, comme je vous dis, des fois, ça peut être de sept heures à sept heures.

3545 Donc, moi, ce que j'ai constaté c'est que, bien, bien souvent, l'inspecteur venait constater le lendemain ou à un autre moment, puis il n'y avait pas d'infraction à ce moment-là. Donc, c'est ça aussi.

3550 Donc, nous, on n'est pas du tout rassurés quant à la façon que la Ville va vraiment assurer un suivi, premièrement. Donc, c'est déjà un défi de constater les infractions au bruit, mais c'est aussi, pour nous... En tout cas, ça... je pense que c'est aussi une préoccupation majeure que... à quel point la Ville va avoir vraiment des façons de contraindre l'entreprise de cesser ces infractions?

3555 Parce que, de ce que j'ai compris en regardant les présentations qui ont été faites à la séance d'information, c'est des milliers de dollars. De l'ordre de milliers de dollars. Je pense que c'est 20 000 dollars par infraction. Mais on parle d'une entreprise qui a un chiffre d'affaires dans les dizaines de millions de dollars, qui est internationale.

Donc, pour nous, c'est : oui, oui, peut-être que l'entreprise va tout à fait, tu sais, survivre à des infractions sur une base régulière, puis nous, bien, on va être... notre coopérative ne s'en va nulle part.

3560 **Mme LUBA SERGE :**

Je veux juste... une petite question. Est-ce qu'il y a façon de... est-ce qu'il y a des plaintes à Ray-Mont Logistiques aussi? Ou ça, c'est... il n'y aucune façon de...

3565 **M. JÉRÔME CHARAOUI :**

Il n'y a aucun canal de communication avec l'entreprise directement. Ç'a été un sujet qui a été discuté durant le groupe de travail thématique.

3570 **Mme LUBA SERGE :**

Oui, oui.

3575 **M. JÉRÔME CHARAOUI :**

Donc, qui a été fait il y a quelques années. Et une des recommandations du rapport, c'est justement de faire un comité de suivi citoyen pour être en mesure de formuler ces doléances-là directement à l'entreprise.

3580 Et moi, depuis le début de cette consultation publique, je n'ai pas entendu aucun intervenant parler ou s'engager devant cette recommandation-là. C'est le silence radio. Et bien sûr, bien, l'entreprise n'a jamais eu de contacts avec nous directement ou quoi que ce soit, là.

3585 **Mme LUBA SERGE :**

Alors, il n'y a pas de numéro de téléphone, il n'y a pas de courriel, il n'y a aucune façon de...

3590

M. JÉRÔME CHARAOUI :

C'est leur relationniste.

3595

Mme LUBA SERGE :

O.K.

3600

M. JÉRÔME CHARAOUI :

Donc, TACT Communications, leur entreprise de gestion de relations publiques. Donc, nous, ce n'est pas à TACT Communications qu'on veut parler. Nous, on aimerait parler aux chauffeurs de camion, puis aux opérateurs de Hyster qui manutentionnent les conteneurs et qui le font dans une... avec indulgence. Disons, très peu d'indulgence.

3605

Mme LUBA SERGE :

O.K., merci.

3610

M. JÉRÔME CHARAOUI :

Merci.

3615

LE PRÉSIDENT :

Merci, donc, Monsieur Charaoui.

M. JÉRÔME CHARAOUI :

3620 Merci.

LE PRÉSIDENT :

3625 Alors, nous allons poursuivre avec Leïla-Anne Charaoui et Rose Grandbois-St-Onge.

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous allons poursuivre avec Leïla-Anne Charaoui et Rose Grandbois-St-Onge.

3630 Bonjour à Leïla-Anne et Rose. Oui, c'est bien ça? Bonjour. Alors la parole est à vous, on vous écoute.

Mme LEÏLA-ANNE CHARAOUI, citoyenne :

3635 Bonjour, je m'appelle Leïla et j'habite notre quartier depuis toujours. Je lutte contre le projet insensé de Ray-Mont pour sauver la friche ferroviaire.

Mme ROSE GRANDBOIS-ST-ONGE, citoyenne :

3640 Moi, c'est Rose. J'habite aussi le quartier depuis presque 11 ans et, comme Leïla, je suis une militante engagée pour défendre notre terrain de jeu, la friche ferroviaire.

Mme LEÏLA-ANNE CHARAOUI :

3645 La friche, c'est d'abord et avant tout notre refuge pour sortir de l'étouffement de la ville. On s'y retrouve entre amis pour s'amuser et créer un monde imaginaire tout autour de nous.